

# Statuts de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing

## Partie 1 : Présentation de la Communauté de Communes

### Article I. Création de la Communauté de Communes

En application des articles L.5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), il est constitué entre les Communes suivantes : Arville, Aufferville, Beaumont-du-Gâtinais, Bougligny, Bransles, Chaintreaux, Château-Landon, Chenou, Egreville, Gironville, Ichy, Lorrez-le-Bocage, La Madeleine-sur-Loing, Maisoncelles-en-Gâtinais, Mondreville, Obsonville, Poligny, Souppes-sur-Loing, Vaux-sur-Lunain et Villebéon (ci-après « les Communes membres ») une Communauté de Communes qui prend la dénomination de Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing.

### Article II. Siège de la Communauté de Communes

Le siège de la Communauté de Communes est situé à Souppes-sur-Loing - 44 Avenue du Maréchal Leclerc. Conformément à l'article L5211-11 du CGCT, les réunions du Conseil Communautaire pourront être délocalisées dans toute Commune-membre, sur décision de l'organe délibérant et après accord du Maire de la Commune d'accueil.

### Article III. Durée de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes est créée pour une durée illimitée.

### Article IV. But et projet de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes aura vocation à mettre en œuvre le projet de développement intercommunal, basé sur plusieurs objectifs :

- favoriser le développement économique local afin de maintenir et développer l'emploi sur le territoire ;
- créer et renforcer l'identité territoriale de la Communauté de Communes en s'appuyant notamment sur son caractère rural ;
- favoriser et améliorer l'accès de l'ensemble des habitants aux services et équipements du territoire intercommunal ;
- préserver et mettre en valeur l'environnement et le cadre de vie ;
- faciliter la mutualisation des moyens humains et matériels des Communes membres afin de rationaliser l'organisation territoriale.

Dans ce but, elle exerce les compétences déterminées par les articles suivants en lieu et place des Communes adhérentes.

## Partie 2 : Les compétences exercées par la Communauté de Communes

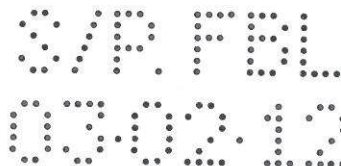
### Article V. Compétences de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes est compétente dans les domaines suivants :

#### o COMPETENCES OBLIGATOIRES :

#### → Aménagement de l'espace

- o **Planification territoriale** : élaboration, approbation, révision et suivi du SCOT et du schéma de secteur.
- o **Réponse à des missions** dans le cadre des missions d'études intercommunales liées à la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) et au **plan de déplacements urbains** ;
- o **Emission d'un avis** dans le cadre des procédures de consultation prévues par le Code de l'Urbanisme, sur **l'élaboration et la révision des Plans d'occupation des sols** des Communes de l'aire de la Communauté de Communes ;
- o **Aménagement et gestion de ZAC et réserves foncières** d'intérêt communautaire.
- o **Exercice du droit de préemption** dans le cadre d'une compétence exercée par la Communauté de Communes, et ce après délégation de la ou des Communes concernées.





→ Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté

- Etudes, création, aménagement, gestion, promotion-commercialisation, entretien et requalification des Zones d'Activités Economiques d'intérêt communautaire.
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire :
  - Animation économique du territoire : accueil et accompagnement des porteurs de projet et des entreprises, animation d'un réseau de chefs d'entreprises.
  - Actions de promotion et de prospection économiques favorisant l'implantation d'entreprises sur le territoire.
  - Actions d'aide économique aux entreprises dans le respect des dispositions législatives.
  - Développement de l'offre d'hébergement touristique sur le territoire : orientation et accompagnement des porteurs de projets et des établissements déjà existants. Réflexion sur une valorisation de l'offre d'hébergement touristique.
- COMPETENCES OPTIONNELLES :

→ Action sociale d'intérêt communautaire

- Petite Enfance : Création et gestion d'un Relais d'Assistants Maternelles intercommunal. Réalisation d'une étude des besoins pour la Petite Enfance afin d'optimiser l'offre de services.
- Enfance et Jeunesse : Réalisation d'une étude pour la mise en œuvre d'une politique intercommunale de l'enfance et de la jeunesse.

→ Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie

- Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés.
  - LES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES :

→ Le transport

- Habilitation à exercer, pour le compte du Syndicat des Transports d'Ile-de-France, par voie de convention conclue dans les conditions prévues par l'article 1er de l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée, les compétences en matière de transport à la demande.

Partie 3 : Fonctionnement et administration de la Communauté de Communes

Article VI. La représentation des Communes au sein du Conseil Communautaire

Conformément à l'article L5214-7 du CGCT, la Communauté de Communes est administrée par un Conseil communautaire, organe délibérant dont la composition relève du principe de représentation suivant : les Communes jusqu'à 4 999 habitants sont représentées par deux délégués titulaires, les Communes de plus de 5000 habitants sont représentées par trois délégués titulaires. Chaque Commune a un nombre de délégués suppléants égal au nombre de délégués titulaires.

Soit, à la création de la Communauté de Communes :

Arville, Aufferville, Beaumont-du-Gâtinais, Bougigny, Bransles, Chaintreaux, Château-Landon, Chenou, Egreville, Gironville, Ichy, Lorrez-le-Bocage, La Madeleine-sur-Loing, Maisoncelles-en-Gâtinais, Mondreville, Obsonville, Poligny, Vaux-sur-Lunain et Villebéon : deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Souppes-sur-Loing : trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Pour un total de 41 délégués titulaires au sein du Conseil communautaire.

Le chiffre de la population à retenir est celui du dernier recensement de l'INSEE. Les délégués communautaires sont élus en leur sein par les conseils municipaux des Communes membres au scrutin secret et à la majorité absolue, dans les conditions prévues par l'article L5211-7 du CGCT.

Article VII. Rôles et missions du Conseil Communautaire

Le Conseil communautaire règle, par ses délibérations, les affaires qui sont de la compétence de la Communauté de Communes en application du principe de spécialité, et ceci en respectant les lois et règlements relatifs au contrôle administratif et financier des Communes.





Il vote, notamment, le budget, le compte administratif, les délégations de gestion d'un service public, et peut déléguer à son président et à son bureau certains actes d'administration courante.

Il se réunit au moins une fois par trimestre.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, celui-ci est remplacé par un Vice-Président pris dans l'ordre du tableau.

#### Article VIII. Composition du Bureau communautaire

Le Conseil communautaire élit en son sein, au scrutin secret après chaque renouvellement des Conseils municipaux, un Bureau composé d'un Président, de Vice-présidents et, le cas échéant, d'autres membres issus du Conseil communautaire. Le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant de la Communauté de Communes mais ne peut être supérieur à 30% du nombre des Conseillers communautaires.

#### Article IX. Rôles et missions du Bureau communautaire

Le Président assure l'exécution des décisions du Conseil et du Bureau de la Communauté. Il ordonne les dépenses et représente la Communauté de Communes dans les actes de la vie civile, devant la Justice.

Le Président, les Vice-présidents et le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités territoriales dans les articles L.5211-9 et L.5211-10.

#### Article X. Règlement intérieur

A la majorité absolue, le conseil de la Communauté établit un règlement intérieur précisant son fonctionnement interne. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation du Conseil.

Ce règlement intérieur est révisable dans les mêmes conditions.

#### Article XI. Prestation de services

Conformément aux dispositions du CGCT et dans le cadre de ses compétences propres, la Communauté peut collaborer avec des Communes et structures intercommunales pour des projets communs, et ce par dérogation au principe de spécialité territoriale qui limite son action à son périmètre. Une convention entre les cocontractants fixera les conditions d'exécution et de rémunération du coût de ces projets ou services communs.

La Communauté de Communes a la possibilité d'assurer des prestations de service pour le compte des Communes-membres. Elle peut également réaliser des études et des projets intéressant une ou plusieurs Communes-membres, sur la demande des conseils municipaux concernés, après accord du Conseil communautaire.

Ces études ou prestations de services donneront lieu à établissement de conventions entre la Communauté de Communes et les Communes concernées. Celles-ci définiront le type de prestation ainsi que les modalités, notamment financières, de ces interventions.

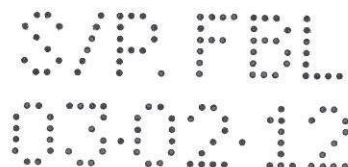
### Partie 4 : Les ressources de la Communauté de Communes

#### Article XII. Régime fiscal et ressources de la Communauté de Communes

Le budget de la Communauté de Communes prévoit les dépenses de création, d'entretien et de fonctionnement des œuvres ou services pour lesquels elle a été constituée.

Les ressources de la Communauté de Communes comprennent notamment :

1. Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,
2. Les subventions de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, du Département, des Communes membres ou de toute autre collectivité publique.
3. Le produit des dons et legs,
4. Le revenu des biens meubles ou immeubles,
5. Les sommes perçues des administrations publiques, des associations ou des particuliers en échange de services rendus,
6. Le produit des emprunts,



7. Toutes autres ressources susceptibles d'être créées par le conseil de la Communauté dans les conditions prévues par les lois et notamment l'article L.5214-23 du CGCT.

Les règles relatives à la comptabilité et à l'établissement des budgets prévues par le code général des collectivités territoriales sont applicables à la Communauté de Communes.

Article XIII. Nomination du receveur

La fonction de comptable public de la Communauté de Communes est assurée par le Trésorier principal de Château-Landon.

Partie 5 : Evolution future de la Communauté de Communes

Article XIV. Nouvelles adhésions et retraits des Communes

Les modalités d'admission de nouvelles Communes dans la Communauté de Communes ou de retrait des Communes en faisant partie sont celles prévues par les dispositions prévues dans le CGCT.

Article XV. Adhésion à des syndicats mixtes

Conformément à l'article L5214-27 du CGCT, la Communauté de Communes est autorisée à adhérer à tout syndicat mixte ouvert ou fermé pour exercer ses compétences par simple délibération du Conseil communautaire.

Article XVI. Modification des statuts

Outre l'admission ou le retrait de Communes, la modification des statuts présents se fera selon les dispositions prévues par les articles L.5211-17 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités territoriales.

Article XVII. Dissolution et fusion

Les modalités de dissolution de la Communauté de Communes sont celles prévues par les articles L.5214-28 et L.5214-29 du Code Général des Collectivités territoriales.

Les modalités de fusion de la Communauté de Communes sont celles prévues par l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités territoriales.





## COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

### EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2012-01-23\_1

**Objet : Procédure de modification des statuts à l'initiative des Conseils municipaux :  
extension de compétence dans le domaine du Transport à la demande**

**Date  
convocation :**  
13-01-2012

**Date  
d'affichage :**  
13-01-2012

**Nombre de  
conseillers :**  
*En exercice : 41  
Présents : 35  
Votants :  
35+1pouvoir*

Acte rendu  
exécutoire après  
envoi en Sous-  
préfecture

Le :

Et publication ou  
notification

L'an deux mille douze,

Le vingt trois janvier à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel Victor Prud'homme à Souppes sur Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

**ETAIENT PRESENTS, les titulaires :**

Commune d'Arville	THIBAULT Anne,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno,
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie,
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël,
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine, LAGILLE Franck,
Commune de Chenou	JOURDAIN Patricia,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène,
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard,
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel,
Commune de La Madeleine sur Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville	HUREAU Jean-Claude,
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, ARKHIPOFF Mireille,
Commune de Souppes-sur-Loing	BOURCIER Francis, CAMARATA Gérard, VILLEFLOSE Annie,
Commune de Vaux sur Lunain	FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

**ETAIENT EXCUSES avec pouvoir :**

Commune d'Arville DETEIX Denis pouvoir à Anne THIBAULT

**ETAIENT EXCUSES et suppléés :**

Commune de Bougligny	JOURANDON Alain non suppléé par ...
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard suppléé par THOISON Pascal,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe suppléé par DESCHAMPS Sarah,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick suppléé par NOUE Isabelle,
Commune de Souppes sur Loing	BABUT Pierre suppléé par CAMMARATA Gérard,
Commune de Vaux sur Lunain	BOUSSER Patrick suppléé par REINE Michel

**Secrétaire de Séance :**

MARLIN Maryse

Le Préfet de Seine-et-Marne a porté création de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing par l'arrêté 2009/SPF/CL n°21 pris le 30 décembre 2009. Les statuts annexés à cet arrêté prévoyaient à l'article

SPF CL  
030210

V que la compétence supplémentaire « Transport » était limitée à la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place d'un service de transport à la demande.

La réalisation de cette étude a conduit le Conseil communautaire à solliciter auprès du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) une délégation de compétence afin d'organiser ce nouveau service de transport local : cette délégation lui a été accordée par le Conseil du STIF lors de sa séance du 7 décembre 2011. Les statuts de la Communauté de Communes doivent être modifiés afin d'intégrer cette nouvelle compétence et ainsi, lui permettre de poursuivre les travaux préalables au lancement d'un service de transport à la demande puis, éventuellement, de mettre en place ce service.

#### **Le Conseil Communautaire,**

**VU** l'arrêté 2009/SPF/CL n°21 portant création de la Communauté de communes « Gâtinais-Val de Loing » ;

**VU** l'article V des statuts de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing, qui prévoit que la compétence supplémentaire « Transport » est limitée à la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place d'un service de transport à la demande ;

**VU** l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales ;

**VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France, modifiée notamment par la loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009,

**VU** la délibération n°2011-07-01\_6 « Transport à la demande et services à la population - validation des résultats de la première phase de la mission relative à la création d'un service de TAD et demande de délégation au STIF » prise par le Conseil de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing le 1<sup>er</sup> juillet 2011 ;

**VU** la délibération n°2011/0922 du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France, portant à la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing délégation de compétence pour l'organisation et la mise en place d'une desserte régulière locale de type transport à la demande ;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la modification des statuts de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing afin d'intégrer cette compétence relative à l'organisation d'un service de transport à la demande déléguée par le STIF au titre de nouveau service de transport local ;

**CONSIDERANT** que cette modification des statuts est nécessaire pour poursuivre les travaux préalables relatifs à la mise en place d'un service de transport à la demande ;

**ENTENDU** que la mise en place de ce service sera néanmoins conditionnée aux résultats de l'appel d'offres correspondant, et à la décision du Conseil communautaire ;

**VU** les délibérations des Conseils municipaux d'Aufferville, Bransles, Chaintreaux, Château-Landon, Egreville, Ichy, Lorrez-le-Bocage, la Madeleine-sur-Loing, Maisoncelles-en-Gâtinais, Obsonville, Souppes-sur-Loing et Vaux-sur-Lunain, proposant l'extension de la compétence « Transport » de la Communauté de communes ;

**ENTENDU** que les conditions de majorité qualifiée requises par le Code général des collectivités territoriales pour procéder à la modification des statuts sont remplies ;

**ENTENDU** l'avis favorable du Bureau Communautaire ;

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

Article 1- **ADOpte** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing annexés à la présente délibération.

Seul le paragraphe « Transport » de l'article V est modifié. Sa nouvelle rédaction est la suivante :

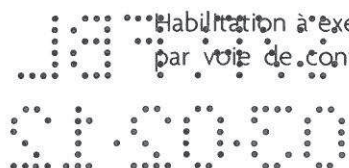
#### **Article V - Compétences de la Communauté de Communes**

La Communauté de Communes est compétente dans les domaines suivants :

##### Compétences supplémentaires :

→ Le transport :

Habilitation à exercer, pour le compte du Syndicat des Transports d'Ile-de-France, par voie de convention conclue dans les conditions prévues par l'article 1<sup>er</sup> de





l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée, les compétences en matière de transport à la demande.

Le reste de l'article V et des statuts est inchangé.

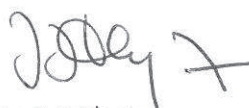
Article 2 - **DEMANDE** à M. le Préfet de Seine-et-Marne de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 31 janvier 2012.



Le Président,  
Jean-Jacques HYEST



S/P FBL  
03.02.12

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
GÂTINAIS-VAL DE LOING**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2012-01-23\_2

**Objet : Modifications des statuts du Syndicat Intercommunal de la Région de  
Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères**

**Date  
convocation :**  
13-01-2012

**Date  
d'affichage :**  
13-01-2012

**Nombre de  
conseillers :**  
*En exercice : 41  
Présents : 35  
Votants :  
35+1pouvoir*

Acte rendu  
exécutoire après  
envoi en Sous-  
préfecture

Le : 06.02.2012

Et publication ou  
notification

06.02.2012

L'an deux mille douze,  
Le vingt trois janvier à dix-neuf heures,  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel Victor  
Prud'homme à Souppes sur Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

**ETAIENT PRESENTS, les titulaires :**

Commune d'Arville	THIBAULT Anne,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie,
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël,
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine, LAGILLE Franck,
Commune de Chenou	JOURDAIN Patricia,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène,
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard,
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel,
Commune de La Madeleine sur Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville	HUREAU Jean-Claude,
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, ARKHIPOFF Mireille,
Commune de Souppes-sur-Loing	BOURCIER Francis, CAMARATA Gérard, VILFLOSE Annie,
Commune de Vaux sur Lunain	FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

**ETAIENT EXCUSES avec pouvoir :**

Commune d'Arville DETEIX Denis pouvoir à Anne THIBAULT

**ETAIENT EXCUSES et suppléés :**

Commune de Bougigny	JOURANDON Alain non suppléé par ...
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard suppléé par THOISON Pascal,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe suppléé par DESCHAMPS Sarah,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick suppléé par NOUE Isabelle,
Commune de Souppes sur Loing	BABUT Pierre suppléé par CAMMARATA Gérard,
Commune de Vaux sur Lunain	BOUSSER Patrick suppléé par REINE Michel

**Secrétaire de Séance :**

MARLIN Maryse

**Le Conseil Communautaire,**

**VU**

la délibération n°2011/19 relative à la modification des statuts du SIRMOTOM ainsi que son  
annexe ;

**ENTENDU**

l'exposé du Président ;

SRFB  
03.02.12



**ENTENDU** l'avis favorable du Bureau Communautaire ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

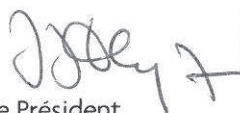
Article 1 - **APPROUVE** les modifications apportées aux statuts du Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 31 janvier 2012.



Le Président,

Jean-Jacques HYEST



107 913  
01 0050

## COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

### EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2012-01-23\_3

**Objet : Projets 2012**

**Date  
convocation :**  
13-01-2012

**Date  
d'affichage :**  
13-01-2012

**Nombre de  
conseillers :**  
*En exercice : 41  
Présents : 35  
Votants :  
35+1pouvoir*

Acte rendu  
exécutoire après  
envoi en Sous-  
préfecture

Le :

Et publication ou  
notification

L'an deux mille douze,

Le vingt trois janvier à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel Victor Prud'homme à Souppes sur Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

**ETAIENT PRESENTS, les titulaires :**

Commune d'Arville	THIBAULT Anne,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno,
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie,
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël,
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine, LAGILLE Franck,
Commune de Chenou	JOURDAIN Patricia,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène,
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard,
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel,
Commune de La Madeleine sur Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville	HUREAU Jean-Claude,
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, ARKHIPOFF Mireille,
Commune de Souppes-sur-Loing	BOURCIER Francis, CAMARATA Gérard, VILLEFLOSE Annie,
Commune de Vaux sur Lunain	FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

**ETAIENT EXCUSES avec pouvoir :**

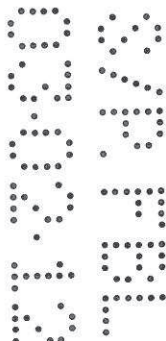
Commune d'Arville DETEIX Denis pouvoir à Anne THIBAULT

**ETAIENT EXCUSES et suppléés :**

Commune de Bougligny	JOURANDON Alain non suppléé par ...
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard suppléé par THOISON Pascal,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe suppléé par DESCHAMPS Sarah,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick suppléé par NOUE Isabelle,
Commune de Souppes sur Loing	BABUT Pierre suppléé par CAMMARATA Gérard,
Commune de Vaux sur Lunain	BOUSSER Patrick suppléé par REINE Michel

**Secrétaire de Séance :**

MARLIN Maryse



**Le Conseil Communautaire, ENTENDU** l'exposé du Président, **PREND ACTE** des objectifs et moyens de la Communauté de Communes dans ses différents champs d'intervention et **VALIDE** les orientations données aux projets pour 2012 (en gras italique ci-dessous), étant entendu qu'il revient aux Commissions compétentes d'approfondir la préparation de chacun d'entre eux.

OBJECTIFS	MOYENS
<b>a. Développement économique</b>	
- Poursuivre le suivi et l'accompagnement des	- Agent de développement économique et touristique (2010)



<ul style="list-style-type: none"> <li>porteurs de projets</li> <li>- Poursuivre la mise en réseau des entrepreneurs du territoire</li> <li>- Développer la capacité d'accueil et de maintien d'entreprises sur le territoire en optimisant et développant l'offre foncière et immobilière à vocation économique</li> <li>- Poursuivre la réflexion sur la création d'une structure répondant à la fois aux besoins de locaux, d'accompagnement économique, de services aux entreprises et de promotion du territoire</li> <li>- Optimiser la redynamisation du commerce et de l'artisanat de proximité, en partenariat avec les Communes</li> <li>- Amorcer un partenariat avec les acteurs de la formation et de l'emploi</li> <li>- Poursuivre la démarche d'adhésion dans le PACTE du sud Seine-et-Marne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Petits-déjeuners des entrepreneurs (2011)</li> <li>- Outils de communication (site Internet, documents d'information, répertoire des entreprises...) (2011)</li> <li>- Adhésion à l'association Melun Val de Seine-Initiatives (2011)</li> <li>- <i>Lancement de l'étude préalable à la création d'une Zone d'activités économiques intercommunale (2010)</i></li> <li>- <b>Evolution de l'intérêt communautaire et aménagement de la ZAE du Bois des Places à Egreville (2012)</b> –en étudier l'opportunité en 2012 en lien avec le point précédent sur la ZAE intercommunale</li> <li>- Finalisation de l'étude préalable à une opération de redynamisation du commerce et de l'artisanat de proximité (2011) et <b>mise en œuvre des préconisations (2012)</b></li> <li>- Veille sur les terrains ou sites envisageables pour l'aménagement d'une « pépinière d'entreprises » ou d'un « projet-phare » (2011) et <b>le cas échéant, lancement du projet (2012)</b></li> </ul>
<b>b. Développement touristique et Promotion du territoire</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et mettre en œuvre un schéma communautaire des itinéraires de randonnées</li> <li>- Poursuivre la réflexion sur la notion de stratégie de développement touristique</li> <li>- Poursuivre le développement de l'hébergement touristique, aussi bien sur les hébergements individuels (gîtes et chambres d'hôtes) que collectifs (hôtels)</li> <li>- Doter la Communauté d'une image propre à valoriser ses ressources (patrimoine et initiatives des Communes) et à attirer les visiteurs et les touristes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat avec le CODERANDO, mise en réseau des Offices de tourisme et des Communes (2011)</li> <li>- <b>Aménagement des sentiers de randonnée, travaux de signalétique et publication d'outils d'information sur les itinéraires de randonnée (2012)</b></li> <li>- Utilisation du site Internet de la Communauté de Communes, publication de documents d'information (2011)</li> <li>- <b>Définition d'une stratégie de développement touristique communautaire, avec prise en compte nécessaire des positionnements adoptés par la Commune de Souppes et la CC du Pays de Nemours (2012)</b></li> <li>- Veille sur les terrains ou sites envisageables pour le développement de l'hébergement touristique (2011)</li> <li>- <b>Organisation d'un évènement communautaire à vocation touristique ou patrimoniale – ex : journées du Patrimoine (2012)</b></li> </ul>
<b>c. Aménagement de l'espace</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrire le projet communautaire dans le projet de planification territoriale du SIEP Nemours-Gâtinais</li> <li>- Optimiser l'aménagement numérique du territoire communautaire, dans le cadre du Schéma Directeur Territorial de l'aménagement numérique de Seine-et-Marne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer activement à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Nemours-Gâtinais (2010)</li> <li>- <b>Transfert de la compétence « Aménagement numérique » par la modification des statuts de la Communauté de Communes et éventuellement, adhésion au Syndicat Mixte « Seine-et-Marne Numérique » puis participation active aux travaux du Syndicat (2012)</b></li> </ul>
<b>OBJECTIFS</b>	<b>MOYENS</b>
<b>d. Transport à la demande et services à la population</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre le service « TAD » à la rentrée de septembre 2012</li> <li>- Elargir la réflexion sur la notion de services à la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement de la phase 3 du MAPA avec ITER : appel d'offres (2011)</li> <li>- <b>Aménagement des points d'arrêt (2012)</b></li> <li>- <b>Elaboration des documents d'information et de communication (2012)</b></li> <li>- <b>Lancement du service en septembre 2012</b></li> </ul>
<b>e. Petite Enfance, Enfance et Jeunesse</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre et optimiser la mise en œuvre des services du Relais d'Assistantes Maternelles auprès des parents, des assistantes maternelles et des enfants</li> <li>- Favoriser l'accompagnement à la parentalité</li> <li>- Elargir la réflexion relative à la Petite Enfance, notamment en direction des familles qui n'ont pas recours à une assistante maternelle (halte-garderie itinérante ?)</li> <li>- Optimiser l'accueil périscolaire des enfants âgés de 3 à 12 ans, sur l'ensemble du territoire communautaire et en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- animateurs du RAM (2011)</li> <li>- <b>Développement de l'itinérance du RAM (2012)</b></li> <li>- <b>Création d'une antenne à Souppes-sur-Loing (2012)</b></li> <li>- Appel à des prestataires extérieurs (lecture publique, musique, bébé-gym) ou des intervenants spécialisés dans le domaine de la Petite Enfance (juriste, psychologue...) (2011)</li> <li>- Partenariat avec les RAM voisins, la CAF et le CG (2011)</li> <li>- <b>Conventions favorisant l'accès de l'ensemble de la population communautaire aux Accueils de Loisirs</b></li> </ul>



<ul style="list-style-type: none"> <li>particulier pendant les vacances scolaires ; homogénéiser les conditions d'accès à ces services (localisation, tarifs, périodes d'ouverture)</li> <li>- Finaliser l'élaboration de la Politique Jeunesse communautaire et amorcer sa mise en œuvre</li> </ul>	<p><b>(ALSH) existant sur le territoire et/ou création d'ALSH complémentaires et/ou transfert des ALSH à la CC (2012) – à approfondir par la Commission</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mise en œuvre des premières pistes d'actions en faveur d'une Politique jeunesse intercommunale (conventions avec des associations, animation, évènementiel... ?) (2012)</b></li> </ul>
<p><b>f. Collecte et traitement des résidus ménagers</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la mise en œuvre du service sur l'ensemble du territoire communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adhésion aux quatre syndicats de collecte et de traitement des résidus ménagers (2010)</li> </ul>
<p><b>g. Culture et Animation locale</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser l'accès de l'ensemble de la population communautaire à la lecture publique, en s'appuyant sur les ressources existantes dans les Communes</li> <li>- Développer l'animation locale autour de la lecture publique et de la culture en général</li> <li>- Améliorer la qualité des services rendus en matière de lecture publique en favorisant la mise en réseaux des structures existantes</li> <li>- Optimiser l'accès de l'ensemble de la population à des enseignements artistiques de qualité, en s'appuyant sur les ressources (municipales et associatives) existantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation d'un Comité « Lecture Publique » (2011)</li> <li>- Mise en réseaux progressive des bibliothèques, par exemple grâce à la réalisation d'actions culturelles partagées (ateliers bébés-lecteurs...) (2011)</li> <li>- Réalisation d'une étude sur les enseignements artistiques en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Nemours (2011). Les préconisations seront probablement mises en œuvre en 2013.</li> </ul>
<p><b>h. Mutualisation des moyens</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir des objectifs partagés par l'ensemble des Communes (élus et agents) en matière de mutualisation des moyens (économies d'échelles, pertinence et cohérence de l'action publique)</li> <li>- Expérimenter des premières actions de mutualisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation de la démarche de concertation sur la mutualisation, <b>validation des objectifs et mise en œuvre d'une ou deux actions prioritaires (2012)</b></li> </ul>
<p><b>i. Fonctionnement</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser la visibilité de la Communauté de Communes, de son fonctionnement, de ses actions et de ses projets</li> <li>- Maîtriser les charges de fonctionnement courantes</li> <li>- Optimiser les ressources de la Communauté (recettes fiscales, subventions, dotations de l'Etat) et anticiper la montée en puissance des projets communautaires (nouveaux services, aménagement de ZAE...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation et/ou diffusion des outils de communication communautaires (charte graphique, site Internet) (2010)</li> <li>- Propositions d'articles pour les bulletins municipaux (2010)</li> <li>- <b>Publication d'un bulletin communautaire (2010 – non prioritaire)</b></li> <li>- Siège social implanté dans un local loué à la ville de Souppes-sur-Loing (2010), antennes du RAM implantées dans des locaux mis à disposition par les Communes (2011)</li> <li>- <b>Réalisation de simulations fiscales (2012)</b></li> <li>- Agent administratif et financier (2010)</li> <li>- Coordinateur / agent de développement local (2011)</li> </ul>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

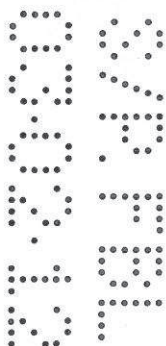
Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 31 janvier 2012.



Le Président,  
Jean-Jacques HYEST





## COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

### EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2012-01-23\_4

**Objet : Contrat d'assurance des Risques Statutaires- Appel d'offre lancé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne**

**Date  
convocation :**  
13-01-2012

**Date  
d'affichage :**  
13-01-2012

**Nombre de  
conseillers :**  
*En exercice : 41  
Présents : 35  
Votants :  
35+1pouvoir*

Acte rendu  
exécutoire après  
envoi en Sous-  
préfecture

Le :

Et publication ou  
notification

L'an deux mille douze,  
Le vingt trois janvier à dix-neuf heures,  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel Victor Prud'homme à Souppes sur Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

**ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :**

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno,
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie,
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël,
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine, LAGILLE Franck,
Commune de Chenou	JOURDAIN Patricia,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène,
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard,
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel,
Commune de La Madeleine sur Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville	HUREAU Jean-Claude,
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, ARKHIPOFF Mireille,
Commune de Souppes-sur-Loing	BOURCIER Francis, CAMARATA Gérard, VILLEFLOSE Annie,
Commune de Vaux sur Lunain	FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

**ETAIENT EXCUSES avec pouvoir :**

Commune d'Arville DETEIX Denis pouvoir à Anne THIBAUT

**ETAIENT EXCUSES et suppléés :**

Commune de Bougligny	JOURANDON Alain non suppléé par ...
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard suppléé par THOISON Pascal,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe suppléé par DESCHAMPS Sarah,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick suppléé par NOUE Isabelle,
Commune de Souppes sur Loing	BABUT Pierre suppléé par CAMMARATA Gérard,
Commune de Vaux sur Lunain	BOUSSER Patrick suppléé par REINE Michel

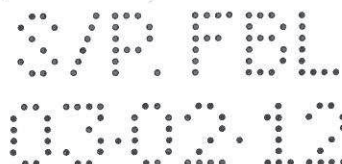
**Secrétaire de Séance :**

MARLIN Maryse

**Le Conseil Communautaire,**

**VU**

la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;



- VU** le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des Collectivités Locales et Etablissements territoriaux ;
- VU** le décret n°98-111 du 27 février 1998 intégrant les contrats d'assurance des Collectivités locales dans le Code des Marchés Publics ;
- VU** le décret n°2066-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés publics ;
- ENTENDU** l'avis favorable du Bureau Communautaire ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**Article 1<sup>er</sup>** **CHARGE** le Centre de Gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs EPCI intéressés selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013
- Régime du contrat : Capitalisation.

**Article 2** **AUTORISE** le Président à signer les conventions en résultant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 31 janvier 2012.



Le Président,  
Jean-Jacques HYEST



JEAN-JACQUES  
HYEST